

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 24 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KUDLA Dominique, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mmes BLOINO, DIEUCHO, LEFEVRE, LEGRAND, MORAT et PASSENAUD ; Mrs KUDLA, BAZIER, DAVID, DUPUIS, MAUCLER et PLASMANS ; lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mme CAUCHIE (pouvoir à M DAVID) ; M SUBILEAU (pouvoir à M KUDLA)

Absent : M TORDJMANN

Monsieur le Maire a ouvert la séance à 19h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur DUPUIS a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur DUPUIS donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 21 mars 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

1/ CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement du projet de construction d'une salle polyvalente d'un montant de travaux estimatif de 657 552€ HT et celui des VRD pour 680 026€ HT.

Considérant que les objectifs de la politique de co-financement Région/Département dans le cadre d'un contrat pour l'aménagement et le développement des villages ruraux permettent d'aider les communes de moins de 3 000 habitants à entreprendre un aménagement cohérent des services de proximité à la population.

Considérant le programme de construction de 405 logements à Villeron, Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de solliciter auprès des instances du Conseil Départemental et Régional une subvention au titre de l'« Aménagement et du Développement des villages ruraux ».

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de solliciter l'aide de la Région et du Conseil Départemental afin d'engager la ville de Villeron dans un nouveau projet d'investissement pour les années à venir par le biais d'un contrat d'aménagement et du développement des villages ruraux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme présenté et décide de programmer l'opération de construction d'une salle polyvalente.

En conséquence, le Conseil sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental et du Conseil Régional d'Ile-de-France, l'attribution d'une subvention au titre de « l'aménagement et du développement des villages ruraux » au taux de 30 % pour la Région et 20 % pour le Département dans la limite de la dépense subventionnable autorisée, soit le plafond de 305 000€ HT de travaux.

Le Conseil s'engage en outre :

- A maintenir la destination de l'équipement financé pendant au moins 15 ans ;
- A ne pas commencer les travaux avant notification du co-financement Région/Département ;
- A inscrire au budget communal l'ensemble de la dépense projetée (soit 1 605 093€60 TTC) qui sera financée sous forme de fonds propre ou d'emprunt ;
- A assurer l'entretien des équipements projetés ;
- A ne pas dépasser 70% des subventions publiques.

Le Conseil Municipal :

décide de lancer un appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre ;

autorise Monsieur le Maire à engager et à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du dit projet ;

autorise Monsieur le maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

VOTE A L'UNANIMITE

2/ REALISATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le plan de financement du projet de réalisation d'un espace de restauration scolaire d'un montant estimatif de 202 894€32 HT, avec options de 44 988,80€ HT et de 100 000€ HT de travaux pour la réalisation de fondation, d'un accès sur la cantine et divers autres aménagements.

Considérant le programme de construction de 405 logements à Villeron, Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de solliciter des instances du Conseil Départemental une subvention au titre du dispositif « Ecoles et groupes scolaires ».

Considérant l'exposé de Monsieur le maire sur la nécessité de solliciter l'aide du Conseil Départemental, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme présenté et décide de programmer l'opération d'un espace de restauration scolaire.

En conséquence, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'attribution d'une subvention au titre l' « Ecoles et groupes scolaires » au taux de 20 % (25%-5% de pondération) dans la limite de la dépense subventionnable autorisée, soit le plafond de 400 000€ HT de travaux.

Le Conseil s'engage en outre :

- A maintenir la destination de l'équipement financé pendant au moins 15 ans ;
- A ne pas commencer les travaux avant notification du Conseil Départemental ;
- A inscrire au budget communal l'ensemble de la dépense projetée (soit 417 459€75 TTC), qui sera financée sous forme de fonds propre ou d'emprunt ;
- A assurer l'entretien des équipements projetés ;
- A ne pas dépasser 70% des subventions publiques.

Le Conseil Municipal :

décide de lancer un appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre ;

autorise Monsieur le Maire à engager et à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du dit projet ;

autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

VOTE A L'UNANIMITE

3/ SIAH DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE : CENTIMES SYNDICAUX 2016

Le Comité Syndical, lors de sa séance en date du 30 mars 2016, a adopté le montant des centimes syndicaux pour l'exercice 2016, destinés au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le Syndicat pour le financement des ouvrages d'eaux pluviales et les frais de fonctionnement, ainsi que leur ventilation par commune adhérente.

Conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement ne peut être poursuivie que si les conseils municipaux, dûment et obligatoirement consultés, ne s'y sont pas opposés en affectant d'autres ressources au paiement de leur quote-part.

Pour l'année 2016 le montant des centimes syndicaux pour la commune de Villeron a été fixé à 26 402 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant versé au SIAH pour l'année 2016, au titre des centimes syndicaux, qui s'élève à 26 402 €.

VOTE A L'UNANIMITE

4/ SIAH DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE : CENTIMES SYNDICAUX 2016

Le Comité Syndical, lors de sa séance en date du 30 mars 2016, a adopté le montant des centimes syndicaux pour l'exercice 2016, destinés au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le Syndicat pour le financement des ouvrages d'eaux pluviales et les frais de fonctionnement, ainsi que leur ventilation par commune adhérente.

Conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement ne peut être poursuivie que si les conseils municipaux, dûment et obligatoirement consultés, ne s'y sont pas opposés en affectant d'autres ressources au paiement de leur quote-part.

Pour l'année 2016 le montant des centimes syndicaux pour la commune de Villeron a été fixé à 26 402 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant versé au SIAH pour l'année 2016, au titre des centimes syndicaux, qui s'élève à 26 402 €.

VOTE A L'UNANIMITE

5/ SEJOURS SENIORS

Dans le cadre de sa politique sociale relative aux personnes âgées de 60 ans et plus et aux personnes handicapées de 55 ans et plus, la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France organise des séjours en partenariat avec l'Agence Nationale de Chèques Vacances, à destination des publics à revenus modestes. Cette offre de services a pour finalité de contribuer à la prévention des effets du vieillissement, à travers la mise en place de séjours contribuant à entretenir une meilleure qualité de vie.

Considérant la convention séjours seniors avec la CARPF à effet au 15/07/2014 pour une période de 3 ans,

Vu la délibération communautaire n° 2015/213 du 17 décembre 2015 fixant les tarifs de ces séjours,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter les tarifs des séjours :
 - ✓ 220 € pour les personnes non imposables,
 - ✓ 405 € pour les personnes imposables et
 - ✓ la nuit en chambre individuelle, en fonction des prix exigés par les centres d'hébergement sur chaque séjour,
- d'autoriser un échelonnement possible des règlements en trois fois, sur les trois mois précédant le départ en séjour,
- d'autoriser les recettes au sein de la régie dénommée recettes mairie.

Oùï l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les tarifs des séjours :
 - ✓ 220 € pour les personnes non imposables,
 - ✓ 405 € pour les personnes imposables et
 - ✓ la nuit en chambre individuelle, en fonction des prix exigés par les centres d'hébergement sur chaque séjour,
- AUTORISE un échelonnement possible des règlements en trois fois, sur les trois mois précédant le départ en séjour,
- AUTORISE les recettes au sein de la régie dénommée recettes mairie.

VOTE A L'UNANIMITE

6/ TRANSPORT DU SEJOUR CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE DES HIRONDELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'un séjour pour une classe de découverte environnementale à Merlieux-et-Fouquerolles (Aisne) pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 du 3 au 7 octobre 2016,

Considérant le devis reçu pour le transport :

- en bus pour les transferts aller et retour de Villeron à Merlieux-et-Fouquerolles (Aisne) par de la société PNA AERIAL pour un montant de 800 € TTC,

Oùï l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PREND EN CHARGE le financement du transport du séjour pour une classe de découverte environnementale à Merlieux-et-Fouquerolles (Aisne) pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 du 3 au 7 octobre 2016,

ACCEPTTE le devis de la société PNA AERIAL pour un montant de 800 € TTC.

VOTE A L'UNANIMITE

7/ TRANSPORT DE LA SORTIE DE FIN D'ANNEE ECOLE DES HIRONDELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'une sortie scolaire au cirque à l'Abbaye de Valsery à Coeuvres-et-Valsery (Aisne) pour l'école des Hirondelles le 6 juin 2016,

Considérant le devis reçu pour le transport :

- en bus pour les transferts aller et retour de Villeron à l'Abbaye de Valsery à Coeuvres-et-Valsery (Aisne) par la société PNA AERIAL pour un montant de 1 260 € TTC,

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PREND EN CHARGE le financement du transport du séjour pour une sortie scolaire au cirque à l'Abbaye de Valsery à Coeuvres-et-Valsery (Aisne) pour l'école des Hirondelles le 6 juin 2016,

ACCEPTTE le devis de la société PNA AERIAL pour un montant de 1 260 € TTC.

VOTE A L'UNANIMITE

8/ BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération n° 4/3/2016 du 21 mars 2016 adoptant le budget primitif 2016 Commune,

Monsieur le Maire propose d'effectuer des réajustements sur le budget de la commune, comme suit :

Pour la section fonctionnement :

Dépenses

6218/012-Participation Police Intercommunale : + 54 000€

Recettes

7321/73-Compensation attribution CARPF : + 54 000€

Pour la section d'investissement :

Dépenses

020- Dépenses imprévus : + 19 264€20

Recettes

024- Produits des cessions : + 19 264€20

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'AJOUTER 54 000,00 € à la section fonctionnement au chapitre 73 impôts et taxes,

D'AJOUTER 54 000,00 € à la section fonctionnement au chapitre 012 charges de personnel,

D'AJOUTER 19 264,20 € à la section d'investissement au chapitre 020 dépenses imprévues,
D'AJOUTER 19 264,20 € à la section d'investissement au chapitre 024 produits des cessions,

Le budget sera équilibré de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 1 589 617,11 €
Dépenses 1 589 617,11 €

Section d'investissement

Recettes 2 781 893,84 €
Dépenses 2 781 893,84 €

9/ DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU, en particulier, le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi précitée (*ajouté par l'article 35 de la loi 2007-209 du 19 février 2007*)

VU l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire en date du 26 avril 2016,

Le Maire donne lecture de la disposition prévue à l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984 ; celui-ci prévoit que « *le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un des cadres d'emplois A, B ou C, à l'exception des agents de police municipale, pouvant être promus à un grade d'avancement, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire* ».

Ainsi, les ratios réglementaires d'avancement de grade se trouvent désormais remplacés par un dispositif qui tend à rendre à l'assemblée délibérante une totale marge de manœuvre dans la fixation, au sein de la collectivité, du nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade. Il indique, en conséquence, que la légalité d'un avancement de grade est désormais conditionnée par la détermination, en interne, du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.

Il précise que si l'Assemblée délibérante est libre dans ses choix, elle peut tenir compte d'un certain nombre d'éléments objectifs tels que :

- la politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement,
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de postes et de la structure des emplois ;
- la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.

Il précise, en outre, que les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les emplois et cadres d'emplois et que l'Autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

Il propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité :

- Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade 100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
Toute	Tous	100 %

Après en avoir délibéré l'Assemblée :

- **accepte** les propositions du Maire,
- **fixe** le taux de promotion des avancements de grade comme proposé par le Maire.

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

VOTE A L'UNANIMITE

10/ CREATION D'EMPLOI

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 mars 2016,

Vu le tableau d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 05/04/2016

Le Maire propose à l'assemblée, la création de 3 emplois de :

- Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, permanent à temps complet ;
- Adjoint technique de 1^{ère} classe, permanent à temps complet ;
- ATSEM principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 avril 2016,

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1 ;

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique de 1ere classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1 ;

Filière : Sociale
Cadre d'emploi : ATSEM
Grade : ATSEM principal de 2ème classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

VOTE A L'UNANIMITE

11/ DEMANDE D’AFFILIATION AU CIG

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire, émanant de Madame le Maire de la Commune de Plaisir (78) et de Monsieur le président de la communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise.

En application des dispositions de l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, cette demande doit préalablement à sa prise d'effet, être soumise à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire part de leur opposition éventuelle à cette affiliation.

Ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DONNE un avis favorable à l'affiliation volontaire de la Commune de Plaisir (78) et de Monsieur le président de la communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

VOTE A L'UNANIMITE

12/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION ROISSY DEVELOPPEMENT

Vu les statuts de l'association Roissy Développement, agence de développement économique de l'agglomération,

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation des représentants à l'association Roissy Développement,

Messieurs Dominique KUDLA et Christian MAUCLER proposent leurs candidatures,

Ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Désigne M Christian MAUCLER membre titulaire et M Dominique KUDLA membre suppléant à l'association Roissy Développement.

VOTE A L'UNANIMITE

13/DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PORTE DE FRANCE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 14 avril 2016, a défini les attributions pour les commissions,

Monsieur le Maire informe que la commune doit désigner ses représentants, soit un titulaire et un suppléant, à ces différentes commissions,

- **Commission Finances, budget, fonds européens – N° 1**

M MAUCLER propose d'être délégué titulaire,

M PLASMANS propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Finances, budget, fonds européen,

- **M MAUCLER, délégué titulaire,**
- **M PLASMANS, délégué suppléant.**

- **Commission Aménagement du territoire – N° 2**

M PLASMANS propose d'être délégué titulaire,

M DAVID propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Aménagement du territoire,

- **M PLASMANS, délégué titulaire,**
- **M DAVID, délégué suppléant.**

- **Commission Développement durable, ordures ménagères, trame verte et bleue – N° 3**

M DUPUIS propose d'être délégué titulaire,

M SUBILEAU propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Développement durable, ordures ménagères, trame verte et bleue,

- **M DUPUIS, délégué titulaire,**
- **M SUBILEAU, délégué suppléant.**

- **Commission Assainissement et eau – N° 4**

Mme PASSENAUD propose d'être déléguée titulaire,

M KUDLA propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Assainissement et eau,

- **Mme PASSENAUD, déléguée titulaire,**
- **M KUDLA, délégué suppléant.**

- **Commission Mobilités et déplacements – N° 5**

M DUPUIS propose d'être délégué titulaire,
M SUBILEAU propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Mobilités et déplacements,

- **M DUPUIS, délégué titulaire,**
- **M SUBILEAU, délégué suppléant.**

- **Commission Petite enfance 21- N° 6**

Mme LEFEVRE propose d'être déléguée titulaire,
Mme BLOINO propose d'être déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Petite enfance,

- **Mme LEFEVRE, déléguée titulaire,**
- **Mme BLOINO, déléguée suppléante.**

- **Commission Sécurité, sûreté et vidéo protection – N° 7**

M BAZIER propose d'être délégué titulaire,
M DUPUIS propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Sécurité, sûreté et vidéo protection,

- **M BAZIER, délégué titulaire,**
- **M DUPUIS, délégué suppléant.**

- **Commission Formation, emploi, insertion professionnelle – N° 8**

Mme BLOINO propose d'être déléguée titulaire,
Mme LEFEVRE propose d'être déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Formation, emploi, insertion professionnelle,

- **Mme BLOINO, déléguée titulaire,**
- **Mme LEFEVRE, déléguée suppléante.**

- **Commission Handicap et personnes âgées – N° 9**

Mme DIEUCHO propose d'être déléguée titulaire,
Mme PASSENAUD propose d'être déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Handicap et personnes âgées,

- **Mme DIEUCHO, déléguée titulaire,**
- **Mme PASSENAUD, déléguée suppléante.**

- **Commission Bâtiments intercommunaux, travaux, voirie – N° 10**

M KUDLA propose d'être délégué titulaire,
M PLASMANS propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Bâtiment intercommunaux, travaux, voirie,

- **M KUDLA, délégué titulaire,**
- **M PLASMANS, délégué suppléant.**

- **Commission Sports – N° 11**

M TORDJMANN propose d'être délégué titulaire,
M DAVID propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Sport,

- **M TORDJMANN, délégué titulaire,**
- **M DAVID, délégué suppléant.**

- **Commission Développement numérique – N° 12**

M DUPUIS propose d'être délégué titulaire,
Mme MORAT propose d'être déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Développement numérique,

- **M DUPUIS, délégué titulaire,**
- **Mme MORAT, déléguée suppléante.**

- **Commission Informatique – N° 13**

Mme MORAT propose d'être déléguée titulaire,
M DUPUIS propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Informatique,

- **Mme MORAT, déléguée titulaire,**
- **M DUPUIS, délégué suppléant.**

- **Commission Culture et patrimoine – N° 14**

Mme DIEUCHO propose d'être déléguée titulaire,
M BAZIER propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Culture et patrimoine,

- Mme DIEUCHO, déléguée titulaire,
- M BAZIER, délégué suppléant.

- **Commission Schéma agricole, ruralité, maintien des services publics – N° 15**

M PLASMANS propose d'être délégué titulaire,
Mme CAUCHIE propose d'être déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Schéma agricole, ruralité, maintien des services publics,

- M PLASMANS, délégué titulaire,
- Mme CAUCHIE, déléguée suppléante.

- **Commission Politique de la ville et prévention de la délinquance – N° 16**

Mme BLOINO propose d'être déléguée titulaire,
Mme LEGRAND propose d'être déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Politique de la ville et prévention de la délinquance,

- Mme BLOINO, déléguée titulaire,
- Mme LEGRAND, déléguée suppléante.

- **Commission Rénovation urbaine, logement et habitat – N° 17**

M KUDLA propose d'être délégué titulaire,
M MAUCLER propose d'être délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne à la Commission Rénovation urbaine, logement et habitat,

- M KUDLA, délégué titulaire,
- M MAUCLER, délégué suppléant.

14/AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – SOCIETE PANHARD DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt sur le territoire de la commune de Survilliers - ZAC de la Porte des Champs – par la Société PANHARD DEVELOPPEMENT, il est demandé à notre assemblée de donner un avis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, donne un avis favorable.

VOTE A L'UNANIMITE

15/AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – SOCIETE PROLOGIS FRANCE LXXXIII

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de MARLY-LA-VILLE 4, rue Jean Jaurès – ZI de Moimont -par la Société PROLOGIS France LXXXIII, il est demandé à notre assemblée de donner un avis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, donne un avis favorable.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

M KUDLA

« Depuis le Conseil Municipal du 21 mars et la commission urbanisme élargie à tout le conseil du 25 avril, plusieurs rendez-vous et réunions de travail ont eu lieu.

-mercredi 27 avril, rendez-vous avec Monsieur DROUIN de l'entreprise UETP pour obtenir un devis sur la démolition du corps de ferme que nous allons acquérir pour agrandir l'école.

-jeudi 28 avril, rendez-vous :

-avec Messieurs DIPPE et LE ROUX sur l'enfouissement des réseaux.

-avec Madame NGUYEN de l'entreprise GEOLIA pour les sondages de sol de la salle polyvalente et le restaurant scolaire.

-lundi 2 mai, vu Monsieur LE ROUX avec Lionel pour la couleur des candélabres et Monsieur SEIDZIK l'après-midi au sujet de la mise en place du réseau électrique souterrain, ce qui a déclenché un conflit et entraîné l'arrêt de la pose des tuyaux d'eau potable par Véolia qui risquait d'être amené à refaire le réseau en fonction des préconisations qu'évoquait ce dernier.

-mardi 3 mai, conseil d'école sur les mesures de sécurité à tenir dans le cadre de la vigilance attentat.

-lundi 16 mai, passage sur la fête foraine pour accompagner mes collègues.

-mercredi 18 mai, rendez-vous avec Monsieur TOURNEMOLLE pour identifier les espaces à faucher. Ils ont été faits le lendemain.

-jeudi 19 mai, rendez-vous en présence de Catherine BONNAY et Christian avec Monsieur KERJEAN de la Caisse des dépôts et consignations pour nous renseigner sur les conditions d'obtention des prêts. Christian vous en dira plus.

-vendredi 20 mai, c'est avec mes collègues Cathy DIEUCHO et Christophe DUPUIS que je suis allé à Bessancourt assister à la 8^{ème} université des Maires du Val d'Oise.

Après les interventions d'usage du maire de la commune et du président de l'union des maires, nous avons assisté à un 1^{er} débat avec en conclusion une intervention de Madame Estelle GRELIER Secrétaire d'Etat en charge des collectivités territoriales pendant laquelle j'ai à nouveau évoqué l'attribution des aides qui par manque de modulation sont rarement attribuées.

La seconde table ronde était sur l'offre de santé.

Ont suivi les interventions de Messieurs Arnaud BAZIN, Président du Conseil Départemental du Val d'Oise, François BAROUIN, Président de l'Association des Maires de France.

Le nouveau Préfet Monsieur Jean Yves LATOURNERIE a conclu cet après-midi constructif. J'ai pu ensuite m'entretenir avec lui pour évoquer les sujets sur lesquelles je serai amené à le solliciter par écrit.

-lundi 24 mai :

-réunion de travail à Roissy sur la convention de 1998 qui a été mise en place pour garantir l'alimentation en eau potable entre le Nord et le Sud en cas de défaillance d'une station de traitement.

-rendez-vous avec Madame BILLOUE, inspectrice académique basée à Fosses, en compagnie de Marianne, Catherine BONNAY, Benoît et Claire DINTZNER sur la vigilance attentat, la kermesse et la prise en compte des élèves qui arriveront à partir de 2017.

Divers :

Réalisation du bulletin municipal avec passage chez l'imprimeur le jeudi 19 mai en compagnie de Benoît BAZIER. Il est en phase de relecture par Sylvie.

Les sondages de sol pour la salle polyvalente ont été réalisés hier et aujourd'hui. Pour la salle de restauration scolaire, ils se dérouleront demain.

Nous avons les accords pour le tir du feu d'artifice.

Les travaux de finition au préau sont achevés.

La rétrocession du terrain de la salle polyvalente est toujours en attente.

Une délibération sera établie lors du prochain conseil pour ne pas autoriser l'exonération de la taxe foncière aux nouveaux acquéreurs. Nous avons eu connaissance plus précisément de cette nécessité.

L'installation des panneaux de rue du Grand Puits a été faite.

L'appel à candidatures pour la salle polyvalente sera lancé la semaine prochaine. Un problème de mise à jour du logiciel a retardé la procédure.

Je vais me rendre le mercredi 1^{er} juin au congrès des maires en compagnie de Catherine, Lionel et Christophe.

Demain, je reçois avec Catherine BONNAY et Christian Monsieur GOEUDRE commercial au Crédit Agricole pour connaître les conditions d'obtention d'un prêt.

Hier, j'ai eu à régler un contentieux avec deux riverains de la rue de la Sucrierie qui nous rendaient responsables des problèmes d'inondations dans leur propriété alors qu'il s'agissait de désordres qui leur étaient imputables. Les administrés n'arrivent pas à paramétrer que ce sont des conditions météorologiques exceptionnelles et qu'il faut faire avec.

Visite de la police communautaire pour des désordres devant la Maison des associations.

Etude pour une participation communale des séjours enfants scolarisés à l'école des hirondelles

Suscription de 500€ pour le reboisement de la forêt de Verdun

Mme BLOINO et Catherine BONNAY ont rencontré le 25 mai Mme MATEOS pour remplacer éventuellement Mme CRONIER dont le départ en retraite s'annonce d'ici la fin de l'année.

Autres interventions importantes :

M PLASMANS

Jeudi 12 mai :

-réunion à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dont l'une des principales décisions est la motion de censure sur la ligne de transport Creil/Roissy

-réunion de coordination de travaux avec M DIEPPE, Mme MARETTE, FRANCE PIERRE et VEOLIA

M DUPUIS

-rencontre avec le service informatique de la CARPF pour la future mise en place de la vidéo protection

-réunion à la SIECCAO

M MAUCLER

Confirme la rencontre avec M KERJEAN de la Caisse des Dépôts et la future rencontre avec M GUEDRE du Crédit Agricole

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Fait à Villeron, le 26 mai 2016

Le Maire, Dominique KUDLA